



Document opérationnel de Water Polo Canada

Inscriptions au Registre national 2025-2026

Ce document guidera l'application de la politique sur le Registre national de Water Polo Canada (WPC).

ACRONYMES

ACSC	Association canadienne de sport collégial
AQUA	World Aquatics
CCES	Centre canadien pour l'éthique dans le sport
CCUMS	Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport
CNP	Championnats nationaux provinciaux
CPNE	Centre provincial national d'entraînement
CRD	Centre régional de développement
DLTA	Développement à long terme de l'athlète
DLTSAP	Développement à long terme par le sport et l'activité physique
INSQ	Institut national du sport du Québec
LCC	Ligue des championnats canadiens
ONS	Organisme national de sport
OPS	Organisme provincial de sport
PAQ	PanAm Aquatics
PCSS	Programme canadien de sport sécuritaire
WPC	Water Polo Canada

POLITIQUE SUR LE REGISTRE NATIONAL

Tableau 1 : Définitions des catégories d'inscrits.es à WPC

Catégorie d'inscrit.e	Stade(s) de DLT ciblé(s)	Admissibilité des inscrits.es
Essai gratuit Pour athlètes <u>SEULEMENT</u> Ces personnes peuvent passer à une catégorie supérieure : Initiation (Sauter à l'eau), Vie active ou <u>Perform en water-polo.</u>	Enfant actif S'amuser grâce au sport Apprendre à s'entraîner Vie active	Catégorie conçue pour les personnes qui essaient de jouer au water-polo pour la première fois. Ces personnes seront couvertes par la police d'assurance de WPC une seule fois et pendant au maximum quatorze (14) jours consécutifs à compter de leur première entrée dans l'eau (ex. : si une personne commence son essai gratuit le 1 ^{er} septembre 2025, son essai prendra fin le 15 septembre 2025). Une personne ne peut faire qu' un seul essai gratuit . En conséquence, une personne qui a déjà fait un essai gratuit ne peut pas en faire un autre, même si c'est dans un club de water-polo différent. <i>Remarque : après la période d'essai gratuite, les personnes inscrites à court terme doivent s'inscrire dans une des catégories de programmes annuels de WPC (dont la liste suit) et être inscrites dans la base de données des inscriptions nationales pour continuer à être couvertes par l'assurance et être en règle.</i>
Inscription à court terme Pour athlètes <u>SEULEMENT</u> Ces personnes peuvent passer à une catégorie supérieure : Initiation (Sauter à l'eau), Vie active ou <u>Perform en water-polo.</u>	Enfant actif S'amuser grâce au sport Apprendre à s'entraîner Vie active	<u>Catégorie regroupant</u> les personnes participant à des activités de type « Amenez un.e ami.e » ou « participation parentale » Ces personnes sont admissibles à une couverture de la police d'assurance de WPC à une seule occasion par saison.
Initiation (Sauter à l'eau) Pour athlètes et entraîneurs.es <u>SEULEMENT</u>	Enfant actif S'amuser grâce au sport Apprendre à s'entraîner Vie active	Catégorie conçue pour les inscrits.es qui veulent s'initier au water-polo <u>OU</u> qui veulent participer à un programme sans compétition ¹ qui cible le perfectionnement des habiletés de base en water-polo. (Ex : Apprendre à nager, Mini-polo, Nager comme un dauphin, etc.). Ces programmes peuvent durer une saison ou toute l'année.

¹ WPC définit le mot compétition, comme étant un milieu de compétition structuré en présence d'officiels, donnant lieu à des résultats et à un classement.



Catégorie d'inscrit.e	Stade(s) de DLT ciblé(s)	Admissibilité des inscrits.es
Ces inscrits.es peuvent passer à une catégorie supérieure : Vie active ou Performer en water-polo.		<p><i>Remarque : Tout.e inscrit.e d'un club d'une région en développement qui souhaite participer à un évènement/une compétition à titre d'essai DOIT s'affilier à un club secondaire et obtenir l'approbation de son OPS.</i></p>
Water-polo pour la vie Pour athlètes entraîneurs.es et officiels.les Ces inscrits.es peuvent passer à une catégorie supérieure : Performer en water-polo	Enfant actif S'amuser grâce au sport Apprendre à s'entraîner' S'entraîner à s'entraîner S'entraîner à la compétition Compétitif pour la vie Vie active	<p>Cette catégorie est conçue pour les jeunes et les adultes et leurs entraîneurs.es qui s'entraînent ET/OU participent à des compétitions toute l'année dans diverses activités et divers programmes ou évènements sanctionnés par Water Polo Canada.</p> <p>Cette catégorie regroupe aussi les arbitres de compétitions communautaires et les délégués de WPC.</p> <p>Les personnes inscrites dans cette catégorie sont ADMISSIBLES à faire partie des demandes de permis de voyage d'un club ou OPS. Elles peuvent aussi se procurer une assurance soins de santé d'urgence (à l'étranger) par l'entremise de WPC.</p>
Performeur en water-polo Pour athlètes entraîneurs.es et officiels.les	S'entraîner à s'entraîner – fin S'entraîner à la compétition Apprendre à gagner S'entraîner à gagner Compétitif pour la vie	<p>Cette catégorie est conçue pour inscrits.es de haute performance² et leurs entraîneurs.es qui s'entraînent ET/OU participent tout au long de l'année à des programmes, des activités et des évènements, incluant ceux qui sont sanctionnés par WPC (p. ex. Ligue des championnats canadiens, championnats nationaux provinciaux, tournois interprovinciaux, centres nationaux provinciaux d'entraînement, centres régionaux de développement, championnats des maîtres de World Aquatics, etc.)</p> <p>Remarque : Les athlètes et les entraîneurs.es qui font partie des programmes de l'équipe nationale de WPC (ENGA ou équipe nationale séniore) et qui pourraient ne pas s'entraîner ET/OU participer à des compétitions au Canada toute l'année doivent tout de même s'inscrire dans cette catégorie.</p>

² Les inscrits.es de haute performance comprennent, entre autres, celles et ceux qui reçoivent un financement provincial ou national sous forme de brevet ou qui participent à un programme de haute performance (c.-à-d. camps de haute performance, NextGen, ENGA, partenaires d'entraînement à l'INS-Québec, équipe nationale séniore, etc.). Ces personnes doivent s'inscrire dans la catégorie Performer en water-polo, peu importe si elles jouent à l'extérieur du Canada dans l'ACSC ou dans une ligue professionnelle.



Catégorie d'inscrit.e	Stade(s) de DLT ciblé(s)	Admissibilité des inscrits.es
		<p>Cette catégorie regroupe aussi les arbitres de compétitions de niveau provincial ou national et les arbitres de World Aquatics.</p> <p>Les personnes inscrites dans cette catégorie sont ADMISSIBLES à faire partie des demandes de permis de voyage d'un club ou OPS. Elles peuvent aussi se procurer une assurance soins de santé d'urgence (à l'étranger) par l'entremise de WPC.</p>
Bénévole Réservé <u>UNIQUEMENT</u> aux bénévoles	S.O.	<p>Cette catégorie est conçue pour les personnes qui occupent une ou plusieurs des fonctions suivantes, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Membres de conseil d'administration (club, OPS ou WPC)• Administratrices ou administrateurs sportifs (club, OPS ou WPC)• Bénévoles aux évènements• Personnes agissant comme officiel.le mineur.e• Délégués.es <p>Les bénévoles (gérants.es ou accompagnateurs.trices) qui se rendent à l'étranger avec une équipe sont ADMISSIBLES à faire partie des demandes de permis de voyage de leur club ou OPS. Elles peuvent aussi se procurer une assurance soins de santé d'urgence (à l'étranger) par l'entremise de WPC</p>

Tableau 2: Admissibilité aux évènements selon la catégorie d'inscription à WPC

Type d'évènement	Essai gratuit	Court terme	Initiation (Sauter à l'eau)	Water-polo pour la vie	Performe en water-polo
Jeux dirigés au sein d'un club	✓	✓	✓	✓	✓
Jeux dirigés entre clubs			✓	✓	✓
Parties locales ³			✓	✓	✓
Tournois et ligues communautaires ou entre clubs ⁴			✓	✓	✓
Tournois intraprovinciaux et ligues intraprovinciales				✓	✓
Tournois interprovinciaux et ligues interprovinciales				✓	✓
Camps d'entraînement – équipes provinciales				✓	✓
Tournois récréatifs - niveau international ^{5,6}				✓	✓
Compétitions – niveau national					✓
Camps d'entraînement – niveau national					✓
Compétitions internationales ⁶					✓

Tableau 3: Définition des catégories de clubs de WPC

Catégorie de club	Admissibilité de l'inscrit.e	Évènements admissibles
Club de région en développement	<p>Pour les nouveaux clubs, les clubs en développement ou les clubs situés dans les régions nordiques ou non métropolitaines.</p> <p>Chaque organisme provincial de sport (OPS) déterminera quels clubs peuvent s'inscrire dans la catégorie des clubs d'une région en développement et pour combien de temps ces clubs peuvent rester dans cette catégorie.</p>	<p>Un club de région en développement NE PEUT PAS accueillir ou participer à une compétition de quelque niveau que ce soit.</p>

³ Parties amicales et indépendantes organisées entre clubs.

⁴ Il s'agit généralement de matchs adaptés avec des règles modifiées.

⁵ Compétitions internationales où les équipes en lice ne représentent pas leur pays, mais uniquement leur club.

Ces compétitions ne décernent pas non plus de « titre » et ne déterminent pas de « champion ».

⁶ Exige de remplir et de faire approuver la demande de permis de voyage en ligne de WPC.

Club	Pour tous les autres clubs participant à des compétitions locales, régionales, provinciales, nationales ou internationales.	Un club est ADMISSIBLE à accueillir des compétitions contre des athlètes/équipes du Canada ou d'ailleurs. Qui sont en règle avec leur propre fédération nationale. Un club est aussi ADMISSIBLE à participer à des compétitions organisées par : 1) des clubs ou OPS en règle avec WPC; 2) WPC; et 3) des clubs internationaux.
-------------	---	--

Organisation non affiliée à Water Polo Canada

Une organisation non affiliée à Water Polo Canada est une équipe ou un club qui n'est pas membre de WPC (ex. clubs qui offrent un programme de water-polo universitaire canadien; équipes américaines, etc.). Les entités ou personnes inscrites à ces organisations qui ne sont pas affiliées à WPC ou à ses membres **NE PEUVENT PAS** accueillir une compétition d'un niveau quelconque qui soit sanctionnée par WPC ou ses membres ni y participer. Toute personne inscrite à une telle organisation qui veut participer à un évènement sanctionné par WPC ou un de ses membres (entre autres la Ligue des championnats canadiens) doit s'inscrire à un club affilié à WPC. Les organisations non affiliées à Water Polo Canada qui veulent inscrire une équipe (ex. clubs américains, etc.) à un évènement sanctionné par WPC ou un de ses membres doit demander au bureau de Water Polo Canada la permission de le faire et fournir à WPC un certificat d'assurance qui mentionne WPC comme assuré supplémentaire ainsi qu'une lettre signée qui dresse la liste de tous.les athlètes et entraîneurs.es couverts.

Tableau 4 : Frais d'inscription à WPC pour 2025-2026

Catégorie d'inscrit	Frais d'inscription à WPC	Supplément Sport Sécuritaire	Frais d'administration	Frais totaux
Essai gratuit (membre temporaire)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Inscription à court terme	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Initiation	9,30 \$	5,44 \$	076 \$	15,50 \$
W-P pour la vie	25,16 \$	15,00 \$	1,84 \$	42,00 \$
Performeur en w-p	51,46 \$	27,00 \$	3,54 \$	82,00 \$
Bénévole	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Club de région en développement	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Club	150,00 \$	150,00 \$	13,00 \$	313,50 \$
Association provinciale	350,00 \$	0,00 \$	15,75 \$	365,50 \$

Chaque association ou fédération provinciale établira en plus ses propres frais d'inscription. Ces frais peuvent différer d'une association provinciale à l'autre.

Processus d'affiliation

Les avantages d'une affiliation à WPC sont décrits ci-après. Tout OPS ou club désireux de devenir membre ou inscrit de WC doit s'affilier en passant par la base de données nationale d'inscription et de gestion d'évènements en ligne de WPC (ci-après simplement appelée base de données de WPC).

Au moment de son affiliation, tout membre ou inscrit potentiel doit accepter d'adhérer au code de conduite et d'éthique de WPC, aux politiques de WPC et aux documents opérationnels de WPC, ainsi que de payer les frais d'affiliation de WPC.

Comme l'indique la Politique sur le registre national de WPC, tous les clubs et OPS doivent payer leurs frais d'affiliation à WPC et remettre tous les frais d'inscriptions perçus hors ligne pour demeurer en règle pour la saison (1^{er} septembre au 31 août).

Processus d'inscription

L'adhésion annuelle (saison) à WPC va du 1^{er} septembre au 31 août. Comme l'indique la Politique sur le registre national de WPC, « pour être acceptée comme inscrite ou participante de WPC, toute personne doit s'inscrire à un club de sa province de résidence et à son organisme provincial de sport dans son rôle principal (athlète, entraîneur.e, cadre, bénévole), payer les frais d'adhésion à WPC et satisfaire à toutes les exigences d'inscription requises (voir Annexe A), pour être qualifiée d'active et en règle. Cependant, les personnes inscrites dont le principal rôle est celui d'officiel ne sont pas obligées de s'associer à un club particulier, mais uniquement à leur OPS, à moins que ce soit une exigence de l'OPS en question ». Une personne inscrite doit satisfaire tous les ans à ces exigences pour demeurer en règle chaque saison.

Les cotisations à WPC sont collectées au moyen de la base de données de WPC, qui peut répartir les paiements en ligne (cotisations de club, cotisations d'OPS et cotisations d'ONS) au moment de l'inscription par l'intermédiaire d'un compte marchand. Le recours à la base de données de WPC pour collecter les cotisations par l'intermédiaire d'un compte marchand élimine de fait la nécessité pour WPC de faire une facturation en fin de saison. Cependant, WPC est conscient qu'il peut y avoir des exceptions dans des circonstances particulières où les cotisations seront collectées hors ligne. Ces situations seront examinées au cas par cas et les factures seront émises par WPC.

Remarque : il incombe aux OPS et aux clubs de s'assurer que toute personne inscrite paie ses

frais d'adhésion et de club au moment de son inscription.

Une fois par trimestre, WPC fournira aux clubs et aux OPS la liste de tous les inscrits.es ayant un solde impayé de cotisations à WPC, afin d'assurer un suivi. S'il y a un solde dans le compte de toute personne inscrite à un moment quelconque pendant la saison, cette personne ne sera plus en règle et son compte sera bloqué jusqu'à ce que le solde soit payé. En outre, à la fin de la saison (entre le 1^{er} juin et le 31 août), il incombe à chaque club et OPS de voir à ce que tous les soldes dus à WPC aient été réglés. Si ce n'est pas le cas, la personne inscrite et le club ne seront plus en règle et ne pourront plus s'inscrire ou s'affilier tant que tous les soldes impayés n'auront pas été réglés.

Les inscrits.es qui ont été placés sur les listes d'athlètes prometteurs de l'Équipe nationale séniore doivent s'inscrire à Water Polo Canada comme membre de l'équipe nationale de WPC. Le personnel de haute performance supervisera l'inscription de ces athlètes. Après son inscription, une ou athlète de cette liste peut demander au personnel de haute performance de transférer son inscription à un OPS en particulier à des fins d'obtention de brevet provincial.

Remarque : Un.e athlète ou un.e entraîneur.e qui est choisi pour représenter le Canada comme membre d'une ENGA ou de l'ENS et qui possède la double citoyenneté sans résider au Canada doit s'inscrire dans la base de données de WPC comme membre du club de l'équipe nationale de WPC pour être admissible à participer.

Voici certains avantages de l'affiliation et de l'inscription à WPC :

- Accès à des activités, événements et programmes de water-polo reconnus à l'échelle du pays
- Couverture d'assurance
- Possibilité de participer à des événements sanctionnés ou non par Water Polo Canada conformément à la politique de sanction d'événements
- Programmes spécialisés d'entraînement et programmes de l'équipe nationale
- Accès au cadre de développement et aux ressources telles que le Développement à long terme par le sport et l'activité physique (DLTSAP – auparavant DLTA), parcours de l'athlète, etc.
- Programmes de formation et de certification pour les entraîneurs.es (Programme national de certification des entraîneurs.es ou PNCE) et les officiels.les (Programme de formation et de certification des officiels.les ou PFCO)
- Divers services, dont le contrôle de la qualité
- Possibilité d'accès à des programmes de soutien financier de WPC ou d'une association provinciale particulière, le cas échéant
- Accès à tous les services et programmes offerts par une association provinciale particulière à ses membres et inscrits.es
- Accès aux ressources liées à la sécurité dans le sport

- Accès au service indépendant de sport sécuritaire de WPC (tierce partie)

Water Polo Canada se réserve le droit d'établir pour ses programmes des prérequis quant aux catégories de membres et d'inscrits.es. Ces prérequis seront revus et adaptés annuellement.

Conformément à la Politique sur le registre national, voici les données requises dans le formulaire d'inscription :

- Nom de famille, prénom
- Nom préféré
- Adresse, ville province, code postal
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Genre
- Adresse courriel (personnelle)
- Catégorie d'inscription
- Nom du club
- Coordonnées d'un contact en cas d'urgence
- Citoyenneté

Toute personne ou entité qui s'inscrit doit choisir la catégorie d'inscription appropriée au moment de s'inscrire. Elle pourra passer à une catégorie supérieure au cours de la saison; cependant, à aucun moment d'une saison, **une personne ne peut passer à une catégorie de membre inférieure**. Elle peut choisir une catégorie inférieure au moment de son inscription initiale si elle n'est pas sûre de la catégorie qui lui convient le mieux, mais elle doit ajuster son niveau d'inscription une fois qu'elle a déterminé sa catégorie appropriée pour la saison.

Une fois le processus d'inscription terminé, les frais d'inscription à WPC ne sont **pas remboursables** comme le précise la politique de WPC relative aux frais d'administration, aux annulations et aux remboursements.

Les personnes doivent s'inscrire dans leur rôle principal (athlète, entraîneur, officiel ou bénévole). Les rôles secondaires sont inscrits séparément, le cas échéant; la personne qui s'inscrit doit le mentionner dans son profil de la base de données.

Remarque : Tous les frais d'adhésion résultant d'une inscription dans une catégorie supérieure doivent être réglés au moment de la mise à niveau.

Toute association ou fédération provinciale et tout club établiront leurs propres frais d'inscription et pourront avoir leurs propres politiques relatives aux frais d'administration, d'annulation ou de remboursement; les personnes qui s'inscrivent devront les respecter. Ces frais peuvent différer d'un organisme provincial à l'autre. De plus, les OPS ou clubs peuvent demander aux inscrits.es de fournir des renseignements personnels supplémentaires. Cela peut

varier d'une province et d'un club à l'autre.

Formulaires de consentement et de reconnaissance de WPC – participation et inscription

Selon la Politique sur le registre national de WPC, « les inscrits.es qui choisissent de ne pas accepter les consentements explicites obligatoires inclus dans les formulaires de reconnaissance et de consentement des participants/inscrits de WPC ne seront pas acceptés en tant qu'inscrits; par conséquent, leur participation aux événements et activités de WPC sera jugée inadmissible ».

Remarque : les personnes qui bénéficient d'un essai gratuit ou qui s'inscrivent à court terme ont aussi l'obligation de signer le formulaire de consentement et de reconnaissance avant de participer à toute activité de water-polo. Ce formulaire se trouve sur le site Web de Water Polo Canada

Comme le mentionne le formulaire de consentement et de reconnaissance de Water Polo Canada (« WPC ») des personnes participantes ou inscrites, toute personne qui s'inscrit (ou ses parents au nom d'un enfant mineur) doit accepter de se conformer au code de conduite et aux politiques de WPC et de ses OPS avant chaque saison de water-polo. Ces politiques et codes de conduite de WPC comprennent entre autres :

- Trousse liée à la politique sur la sécurité dans le sport
- Politique sur le registre national
- Politique de sanction d'événements
- Politique sur les commotions cérébrales
- Politique sur le respect de la vie privée
- Code de conduite et procédure disciplinaire
- Code de conduite en cas de commotion cérébrale
- Toutes les autres politiques de WPC se trouvent sur le site Web de Water Polo Canada.

Les OPS peuvent demander aux personnes inscrites de se conformer à d'autres politiques provinciales. Cela peut varier d'une province à l'autre.

Le Programme canadien de sport sécuritaire

WPC a adopté le [Programme canadien de sport sécuritaire PCSS](#), entré en vigueur le 1^{er} avril 2025.

En se fondant sur les [Règlements du PCSS](#), le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) gère de façon indépendante le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) pour les organismes sportifs nationaux. Le Centre reçoit et gère les signalements de comportement interdit; il voit aussi à la conception et à la prestation d'activités de sensibilisation, de prévention et d'établissement de politiques.

Ce document établit clairement et publiquement les résultats à obtenir et définit entre autres les échéances à chaque étape de la procédure de signalement. Le PCSS offre des services de soutien qui mettent en lien les participantes et participants avec des ressources d'assistance tout au long du parcours.

Pour plus d'information sur le PCS et le CCUMS, [veuillez cliquer ici](#).

WPC avertira toutes les personnes participantes désignées⁷ qui sont soumises au PCSS. Toute personne soumise au PCSS dit suivre la formation en ligne (Sport sécuritaire 2025) et signer le formulaire de consentement du PCSS. **Il s'agit d'une exigence à remplir une seule fois.** La personne inscrite à WPC et soumise au PCSS qui ne satisfait pas à cette exigence se verra refuser l'accès à tout événement sanctionné par WPC.

De plus, WPC a désigné les participants.es à ses championnats nationaux provinciaux (CNP) comme participants.es au PCSS pour les événements de niveau national. Cela signifie que les inscrits.es de WPC qui participent aux CNP doivent remplir une dérogation pour l'événement qui les place sous l'autorité du PCSS pour cet événement seulement.

Pour plus d'information sur cette mise à jour, veuillez consulter la section du Programme canadien de sport sécuritaire sous l'onglet [Sport sécuritaire](#) dans le site Web de WPC.

Programme de WPC sur le respect de la sécurité dans le sport

Water Polo Canada a lancé en 2023 un programme de respect de la sécurité dans le sport, afin de simplifier le processus de surveillance et d'assurer le respect de toutes les exigences liées à la sécurité dans le sport du water-polo au Canada. Ce programme de surveillance aide à orienter l'engagement fait par WPC à Sport Canada, au milieu du water-polo et aux membres

⁷ Depuis le 1^{er} avril 2025, les participantes et participants de WPC soumis au PCSS comprennent : les membres du CA de WPC, le personnel de WPC, les membres de comités de WPC et les sous-traitants de WPC (tels que déterminés par WPC), le personnel de soutien des athlètes de l'ENS et des ENGA (entraîneurs.es, soigneurs.euses, gérants.es, agents.es, personnel de l'équipe, personnel médical et paramédical).

du conseil d'administration de WPC.

WPC se sert d'une plateforme appelée Sideline Learning pour faire le suivi de toutes les exigences en matière de sécurité dans le sport imposées aux inscrits. Chaque personne ou entité désignée par WPC a l'obligation de maintenir à jour son profil sur cette plateforme en y ajoutant les données requises sur son respect des exigences du PCSS.

Pour plus d'information au sujet de ce programme, entre autres quels inscrites et inscrits sont soumis au PCSS ou les exigences du programme, veuillez communiquer avec la coordonnatrice du respect de la sécurité dans le sport de WPC, [Janis Loach](#) ou visiter la section du site Web de WPC qui porter sur le respect de la sécurité dans le sport.

Transferts d'athlètes

Transfert permanent d'un.e athlète

Conformément à la politique nationale d'inscription, « tous les inscrits.es à WPC doivent s'inscrire auprès d'un club dans leur province de résidence et de l'OPS associé dans leur rôle principal [...] ». Si une ou un athlète veut être transféré de façon permanente à un autre club de sa province de résidence, l'athlète ou son parent/tuteur (si l'athlète n'est pas majeur.e) doit communiquer avec les parties prenantes (club d'origine, futur club et OPS) pour demander d'enclencher le processus de transfert du club d'origine dans la base de données de WPC.

Si une ou un athlète veut être transféré de façon permanente à un autre club hors de sa province de résidence, l'athlète ou son parent/tuteur doit communiquer avec son OPS d'origine pour enclencher le processus. L'OPS d'origine communiquera alors avec le futur OPS pour amorcer le transfert. Cette façon de faire permet de s'assurer que toute personne inscrite est en règle avant d'amorcer le transfert. Seuls.es les athlètes en règle peuvent demander un transfert permanent de leur club d'origine.

Le fait de communiquer avec les parties prenantes pertinentes (club et OPS d'origine, futur club et OPS, le cas échéant) facilite le transfert fluide, précis et temps utile de tous les renseignements et permet de vérifier que l'athlète est en règle avant que le transfert ne soit complété.

Transfert temporaire d'un.e athlète

Les athlètes qui souhaitent être transférés temporairement dans un autre club de leur province pour participer à des compétitions ou assister à des entraînements doivent suivre le même processus que celui décrit ci-dessus.

S'il s'agit d'un transfert temporaire dans un autre club de la province (même OPS), c'est le club d'origine de l'athlète qui doit enclencher le processus.

S'il s'agit d'un transfert temporaire dans un club situé à l'extérieur de sa province, c'est l'OPS d'origine de l'athlète qui doit enclencher le processus de transfert entre les organismes



directeurs.

Toute demande de transfert temporaire d'athlète liée à la LCC sera examinée au cas par cas. Pour obtenir plus d'information sur cette procédure, veuillez communiquer avec le gestionnaire, formation et événements de WPC, [Corey Conroy](#).

ANNEXE A : TABLEAU DES EXIGENCES D'INSCRIPTION À WPC - 2025-2026



	CA de WPC	WPC Personnels et fournisseurs	Athlète ENS et ENGA	Entraîneur ENS et ENGA	Personnel ENS et ENGA	Athlète LCC	Entraîneur LCC	Arbitre ou délégué LCC	Gérant ou accompagnateur d'équipe LCC	Officiel mineur LCC	Athlète CNP	Entraîneur CNP	Arbitre ou délégué CNP	Gérant ou accompagnateur d'équipe CNP	Officiel mineur CNP
EXIG. WPC PCSS	Vérification casier judiciaire (VCJ) Formulaire divulgation WPC OU Form. annuel renouv. divulgation Formation Sport sécuritaire Module Respect en groupe Comprendre la règle de deux Module sur l'équité de genre Inclus. et diversité dans les sports aquatiques Prendre une tête d'avance en sport Interactions efficaces - officiels Quest. Sport sécuritaire CCES					Athlètes ENS et ENG									
EXIG. CCUMS	Formation en ligne CCES Sport sécuritaire 2025 OU Renonciation du PCSS - Renonciation événements nationaux (CNP SEULEMENT)								POUR DIRECTION D'ACTIVITÉS						
CCES	Formation sur la gouvernance - CCES														
EXIG. PAA	Entente - athlète			**											
EXIG. WPC	Inscription à RAMP - Sélection de catégorie - Paiement des frais - Signature(s)- Formul. consentement WPC -Signature renonciation code de conduite commotions														
EXIG. LCC	Formé Intro à la compétition ou plus Arbitre de compétition prov. ou plus														

L'un(a) ou l'autre

*Personnel de l'événement seulement

**Athlètes ENS/PAA

***Entraîneurs et gérants seulement

****exclut l'INSQ.